

Territoires de Projet

La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays



Interview Développeur

Virginie Fleury - Pays de la Thiérache page 4

Interview Partenaire

Brigitte Giraud - UNCPPIE page 7

Projet de territoire

Pôle Territorial Charolais Brionnais page 10

Analyse

Les Territoires de projet en 2019 page 13

Association
Nationale des
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des
Pays



Pôles / Pays / Territoires de projet



Numéro 6
Printemps 2019



Raymond Vall Président de l'ANPP

Il est naturel qu'en cette saison, l'actualité des territoires et de l'ANPP soit fleurie. A l'instar des actions que nous avons mené en 2018, les actions 2019, s'annoncent aussi denses à bien des égards : Grand débat national, Agenda rural, Loi Territoires, modernisation des SCoT...

En effet, une législation à destination des Territoires doit voir le jour dans les prochaines semaines, afin de faciliter l'émergence de projets de territoire, améliorer les relations entre les divers acteurs institutionnels, alléger significativement la charge normative et administrative et faciliter l'exercice du mandat local, notamment par une meilleure représentativité des élus ruraux.

Dans ce cadre l'ANPP salue la large mobilisation de ses adhérents à l'occasion de leur conférence des maires et des contributions transmises, sur les sujets suivants : Relations des collectivités avec l'État et l'Europe / Organisation institutionnelle, décentralisation et déconcentration / Concertation et gouvernance / Services publics et services au public / Les transitions démographique, écologique, numérique et territoriale.

Votre association remettra dans les prochaines semaines la synthèse de vos contributions au Gouvernement, en vue d'alimenter utilement et justement les orientations de ce texte, qui doit impérativement redonner un sens à l'action publique et une ligne stratégique et ambitieuse, sur la base d'un Territoire de projet structuré.

Parmi les autres sujets d'actualité pour lesquels l'ANPP s'est pleinement engagée :

- la création de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, dont la version votée à l'Assemblée nationale confirme notre grande interrogation dans la réactivité et l'efficacité de cette dernière. Nous attendons beaucoup de la deuxième lecture du texte.

- la modernisation des SCoT en cours ouvre un nouveau chapitre de la planification spatiale, que nous appelons de nos vœux, pour une meilleure articulation des PLUi et des SCoT à l'échelle supra-communautaire.

- l'actuelle génération du programme LEADER, qui s'engage enfin ! Les diverses rencontres avec la Ministre de la Cohésion des territoires, l'ASP, Régions de France, les parlementaires ou encore le Ministère de l'Agriculture ont porté leurs fruits. Nous resterons vigilants sur l'état d'avancement, aujourd'hui très faibles, des taux d'engagement et surtout de paiement.

Au nom de toute l'ANPP, je tenais à **féliciter les équipes LEADER** pour leur conviction, leur investissement et leur professionnalisme, d'avoir su écouter et accompagner les porteurs de projets, su croire en ce programme. Je les salue également pour le travail à accomplir en cette dernière ligne droite et limiter la perte éventuelle de crédits européens. Bravo à tous !

En 2019, l'ANPP mettra toute son énergie au service de ses adhérents, et nous aurons le loisir d'aborder tous ces sujets lors de nos Rencontres Techniques – RTPP, des 27 et 28 Juin à Clermont-Ferrand.

Raymond Vall
Président de l'ANPP, Sénateur du Gers

Sommaire

Actualités ANPP	3
Interview développeur Virginie Fleury, Pays de la Thiérache	4
Partenaire Jeux Bordier	6
Interview Brigitte Giraud, UNCPiE	7
Sécurité Numérique	9
Projet de territoire Tourisme en Charolais Brionnais	10
Juridique	11
Analyse Portrait 2019 des Territoires de projet	12



Rencontres Techniques des Pôles Territoriaux et des Pays

L'ANPP, le Pays du Grand Clermont, en partenariat avec la CDC, le CGET, le CNFPT la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole, vous attendent aux prochaines **Rencontres Techniques des Pôles territoriaux et des Pays (RTPP 2019)**, les 27 et 28 Juin 2018, à Clermont-Ferrand.



[Retrouvez le programme >>](#)

CTE

Suite à une phase d'expérimentation s'appuyant sur 17 Territoires retenus pour porter un contrat de transition écologique, une nouvelle phase visant à la généralisation des **Contrats de Transition Energétique (CTE)** a été lancée ce 2 Avril 2019.

Le dispositif vise à accompagner les collectivités dans leur politique de transition écologique, à travers la co-construction d'une stratégie, déclinée en projets opérationnels, avec les élus, les entreprises et les citoyens. L'objectif est également de faciliter les démarches administratives pour les porteurs de projet.

Afin de généraliser davantage ces contrats, l'État met en ligne [une plateforme >>](#) visant à identifier les 40 territoires de la prochaine vague de labellisation.

Nous vous invitons naturellement à candidater à cet appel à projets avant le 27 Mai 2019.

ANCT

La proposition de loi portant création d'une Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a été déposée le 2 Octobre 2018 au Sénat. La commission mixte paritaire n'ayant pas abouti à un consensus, nous attendons beaucoup de la prise en considération de nos propositions lors de la seconde lecture du projet de loi.

[Retrouvez le décryptage du projet de loi >>](#)

Bienvenu !

Chaque année l'ANPP réunit de nouveaux adhérents, cette année l'ANPP souhaite la bienvenue à la Région Grand-Est, le Pays de la Haute Vallée de l'Aude, la communauté de communes Bernay Terres de Normandie et le Pays Adour Landes Océanes.

L'ANPP enquête ...

En 2019, l'ANPP se lance dans une grande consultation auprès des territoires de projet, afin de porter le plus justement leurs voix. Nous allons prochainement vous solliciter à travers cinq enquêtes sur les thématiques suivantes : **la santé, la mobilité, la silveréconomie, la gouvernance et la culture**. A travers ces courtes enquêtes, notre objectif est de dresser un portrait des Territoires de Projet et de leurs actions par rapport à des thématiques majeures du territoire et de développement local.

L'ANPP vous remercie par avance de votre mobilisation !



Virginie Fleury Directrice du Pays de la Thiérache

Parlez nous de votre parcours.

J'ai fait des études de droit, j'ai obtenu un DEA de droit public, option aménagement du territoire et développement local. Au terme de mes études, j'ai commencé ma carrière dans une association de développement économique, en 1999. Cette association avait pour mission d'accompagner les créations et reprises d'entreprises, j'ai occupé ce poste pendant deux ans. C'était donc du développement local avec un axe ciblé dans le développement économique. Dans le cadre de cette expérience, j'ai beaucoup travaillé avec les services de la Région Picardie, et c'est suite à ses rencontres que j'ai été amenée à postuler au Conseil régional Picardie en tant que chargée de mission territoire. En 2001, j'ai intégré la Région au sein de la Direction Aménagement du Territoire. A cette époque, la Région lançait une politique incitant les intercommunalités à coopérer entre-elles sur des problématiques communes. On parlait alors de coopération interterritoriale qui préfigurait le concept de Pays.

Très vite, les 5 Communautes de communes du territoire de la Thiérache ont fait le choix d'intégrer cette dynamique de coopération pour partager leurs problématiques et priorités d'actions sur les thématiques suivantes : l'environnement, l'économie, le tourisme, le transport... Cette politique régionale a véritablement préfiguré sur le territoire de la Thiérache la naissance du Pays.

Je suis restée sept ans à la Région, et en 2008 le Président du Pays m'a proposé le poste de direction de la structure. J'ai accepté, car ce qui m'intéressait c'était la vision politique du Pays et de ses élus, à laquelle j'adhérais. Je voyais, de par mon poste à la Région, la pertinence de la structure de Pays.

Une journée typique, pour vous, c'est quoi ?

Il n'y aucune journée qui ressemble à une

autre, c'est d'ailleurs ce qui fait le charme du poste de direction d'une structure Pays. Il n'y a pas de routine, pas de lassitude dans ce milieu. Cela étant, mes journées se structurent généralement de la manière suivante : j'aime arriver assez tôt au bureau, vers 7h30, pour profiter d'un temps calme. Je commence par une veille de la presse locale et du monde des collectivités. C'est comme ça que j'aime commencer mes journées. Ensuite, je commence à reprendre mes mails, à m'atteler à l'administratif avant de me plonger dans les dossiers. Mes journées sont toujours conçues avec mon équipe, c'est-à-dire qu'il faut toujours intégrer des temps d'échanges, j'aime que mon bureau reste ouvert, pour moi c'est très important.

Quels sont vos "gros dossiers" du moment ?

"Il n'y aucune journée qui ressemble à une autre, c'est d'ailleurs ce qui fait le charme du poste de direction d'une structure Pays."

En ce moment nous en avons beaucoup. Nous lançons une démarche d'élaboration de SCoT et de PCAET, qui sont deux outils dont le territoire ne bénéficie pas encore, et qui sont assez conséquents pour le territoire. Nous travaillons également à l'élaboration du Guide du Routard destination Thiérache, et nous en sommes actuellement à des phases de relecture. La sortie est prévue pour le mois de septembre. Nous portons aussi un dispositif d'amélioration de l'habitat privé, de type PIG (Programme d'Intérêt Général), qui se termine en avril prochain. Pour éviter une trop longue interruption entre les dispositifs, nous menons actuellement une étude pré opérationnelle pour définir le cadre de la prochaine opération qui devrait également intégrer un volet de rénovation urbaine sur plusieurs centre-bourgs. Nous portons également l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT), et nous venons de lancer une action sur l'économie de proximité, en recrutant un animateur dédié. Ce qui fait de gros projets en ce moment pour notre équipe de neuf personnes. La particularité de notre territoire, c'est que nous avons signé avec l'Etat le Pacte Sambre Avesnois Thiérache, qui

recouvre deux territoires voisins : la Sambre et l'Avesnois. A la différence de la Thiérache, ces deux territoires ont engagé le travail de réflexion et d'élaboration de ce Pacte il y a plus d'un an. La Thiérache a dû, quant à elle, travailler dans l'urgence. Les services des EPCI et du Pays n'ont été mobilisés qu'en septembre dernier avec la production de fiches actions pour une signature du Pacte en novembre 2018 à l'occasion de la venue du Président de la République. Grosse déception pour le Pays qui n'est même pas signataire du contrat !

Pays / Pôle territorial et EPCI, quelles relations ?

Nous avons de très bonnes relations avec nos EPCI membres. Le PETR du Pays de Thiérache se positionne véritablement comme la fédération de ses 4 communautés de communes membres. Celles-ci sont donc systématiquement associées à toutes les étapes de mise en œuvre des projets. Personnellement, je considère que le Pays est au service de ses Communautés de communes pour accomplir les missions qui ont été jugées d'intérêt de Pays. Même si les relations sont bonnes, il reste du travail à faire en termes d'intégration de la notion de Pays. Ce que j'entends par là, c'est que nous avons des élus au Pays qui n'arrivent pas à prendre le recul nécessaire entre leurs différents mandats communaux, intercommunaux, supra-communautaires, et donc à se projeter sur un territoire plus large, avec des enjeux différents.

Quel regard portez-vous sur les contrats de ruralité ?

Entre ce qu'on nous a vendu et la réalité, il y a quand même eu une déception. On ne peut pas être que négatif, car c'est un contrat qui a permis d'accéder à des fonds en priorité, notamment la première année. Mais maintenant on s'interroge sur l'articulation entre ce contrat et les autres dispositifs, notamment le Pacte à notre niveau. Aujourd'hui, j'aimerais qu'on soit plus vigilant sur les dossiers à accepter et que l'on n'aille pas sur du saupoudrage pour ce qui est du Contrat de ruralité.

A travers le PACTE, quels sont les financements qui sont apportés ?

Ce sont des financements de droit commun comme le Contrat de ruralité, et donc la difficulté pour les élus et les techniciens c'est de faire la différence entre ces deux contrats, et de saisir la plus-value de l'un et de l'autre. Aujourd'hui ce sont des éléments qui nous échappent, alors que c'est peut-être clair pour les services de l'Etat. Mais pour nous, la visibilité est très limitée sur la question. En revanche, il s'agit d'une vraie opportunité d'avoir un financement prioritaire de la part de l'Etat pour le territoire.

Est-ce qu'il y a un moment fort ou marquant que vous retenir de votre carrière jusqu'à présent ?

Il y a des projets en particulier qui m'ont marquée. Par exemple, pour le Guide du Routard, quand j'ai appris que notre candidature était validée, ça a vraiment été un élément très positif. Mais, si je dois retenir un élément de ma carrière, ce sont vraiment les rencontres humaines, il y a une variété importante d'acteurs que l'on peut rencontrer, que ce soit en local, ou dans le cadre de réseaux. Pour moi il s'agit de la vraie richesse dans ce métier.

Est-ce qu'il y a un moment décevant qui vous a marqué ?

Ce qui m'a le plus touchée négativement ce sont des éléments extérieurs au territoire. Le territoire a fait l'objet d'une très mauvaise communication dans la presse nationale, notamment dans le quotidien *le Monde* et de reportages diffusés sur *Canal +*. Dans ces différentes communications, on a dépeint le territoire comme sinistré, ultra-pauvre, comme un territoire de poussettes et de "filles-mères". Certes, il s'agit d'un territoire qui a des difficultés socio-économiques, mais ne communiquer que sur cet aspect-là, c'est mensonger et gratuit. *A contrario*, nous avons des talents et des pépites sur notre territoire, qui n'ont pas été mis en contrebalance. C'était de la déception, mais aussi de la colère. Notre métier c'est d'œuvrer pour le développement du territoire, et même

si nos actions n'atteignent pas toujours les objectifs assignés, une communication d'une telle gratuité, je ne peux pas l'accepter.

"Tout se fait au détriment de territoires, qui malheureusement ne pèsent pas lourd dans une balance électorale."

Avez-vous un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques publiques territoriales ?

J'ai une petite inquiétude pour les territoires ruraux, j'ai l'impression que, certes, il y a des politiques mises en place pour la ruralité, mais l'écart de traitement avec les agglomérations et les métropoles se creuse. Tout se fait au détriment de territoires, qui malheureusement ne pèsent pas lourd dans une balance électorale. Aujourd'hui, pour l'avenir des politiques publiques, je pense qu'on a tout intérêt à renforcer le mouvement de mutualisation dans les territoires, je crois beaucoup à cette nécessité humaine et financière, de mise en commun, au profit d'un projet de territoire.

Propos recueillis par Lisa Labarrière
Chargée de mission ANPP
contact@pays-thierache.fr



Jeux de société

pour entreprises et collectivités locales



Les éditions JEUX BORDIER ont vu le jour en 2007. Spécialisés dans l'édition de jeux de société à destination des entreprises et des collectivités locales, les JEUX BORDIER ont développé une gamme de jeux pour promouvoir les territoires et notamment les Pays. *"Cette échelle du pays nous tient particulièrement à cœur car elle constitue un bassin de vie à taille humaine"*, explique Grégory Bordier. Et puis, cela nous permet de représenter sur nos plateaux de jeu toutes les communes d'un même territoire, ce que nous n'aurions pas pu faire à l'échelle d'un département, par exemple.»

Les jeux de société, ainsi créés, permettent de découvrir ou redécouvrir les richesses d'un "pays" autour d'une dynamique ludique et constituent un outil de promotion qui renforce la cohérence identitaire du territoire et le sentiment d'appartenance.



Avec 80.000 exemplaires vendus et 25 éditions parues, les JEUX BORDIER sont leaders des jeux locaux sur le plan national. La préparation d'un jeu nécessite plusieurs mois de travail. En amont, des heures de recherches dans les bibliothèques permettent aux auteurs de trouver de la matière dans des domaines aussi divers que l'histoire, la littérature, le sport, l'économie, la géographie ou encore la gastronomie... Ensuite un gros travail sur le terrain et des kilomètres parcourus sont nécessaires pour vérifier les informations et photographier les questions illustrées.

La dernière phase d'élaboration de jeu consiste dans la rédaction des questions et des réponses, sans oublier la note d'humour indispensable.

"Il s'agit d'articuler du mieux possible les aspirations des élus avec des mécanismes ludiques efficaces permettant, au final, de proposer un jeu simple, facile d'accès et intergénérationnel".

Partenaires de l'ANPP depuis l'année dernière, le souhait des éditions JEUX BORDIER est de répondre le plus précisément aux volontés des Pays en mêlant le ludique et le culturel, en alliant le local et le convivial.

[Retrouvez l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour, vous aussi, avoir votre jeu ! >>>](#)

Grégory BORDIER, Directeur de production
gregory.bordier@gmail.com



Brigitte Giraud

Directrice de l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (UNCIPIE)

Un mot sur votre parcours ?

J'ai une licence en sociologie et un master en administration des entreprises. J'ai l'habitude de dire que mon parcours professionnel et d'engagement associatif s'articule autour de deux domaines, le premier lié à la question des territoires et le deuxième lié à l'associatif. Les territoires sont présents dans toutes les composantes de mon parcours, particulièrement à travers les questions de développement territorial et d'accompagnement de leurs acteurs. Actuellement par exemple, les CPIE sont artisans du changement environnemental, ils œuvrent à trouver des solutions pour conduire et mettre en œuvre la transition écologique dans les territoires. Pour le volet associatif, c'est au travers d'engagements multiples que l'association est au cœur de mon parcours, tant comme salariée, que comme bénévole. Quelques exemples : associations de développement territorial, centre de formation au développement touristique et rural, le Mouvement associatif où je représente le CELAVAR et donc l'Union nationale des CPIE.

Pourquoi travaillez-vous à l'Union Nationale des CPIE ?

La mission de l'Union Nationale des CPIE s'inscrit directement dans mon engagement pour les territoires. C'est une tête de réseau associatif au cœur de l'action en faveur de la transition écologique et donc des transformations par les territoires. C'est un

rôle d'accompagnement des CPIE dans leurs missions, le développement du réseau et le renforcement de son impact en territoires.

Pour vous, quelle est la place des CPIE dans les politiques d'aménagement du territoire ?

Les CPIE sont nés dans les années 70, leur mission était, à ce moment-là, l'éducation de la jeunesse aux problématiques environnementales, c'était un rôle pionnier dans cette période. Aujourd'hui, ils se positionnent davantage comme des artisans du changement environnemental, en tant qu'accompagnateur et co-constructeurs de solutions territoriales avec les personnes, les acteurs, les collectivités pour agir de façon pertinente pour la transition écologique.

C'est un nouveau rôle pionnier. Quelques exemples : la prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la question de l'eau et de la prise en charge de cette thématique par les collectivités (GEMAPI, gestion intégrée des eaux pluviales), les démarches de développement durable des collectivités avec la DDmarche, la question montante de la gouvernance alimentaire sur les territoires.

Quel regard avez-vous sur l'action des CPIE depuis leur création ?

Initialement, l'objet principal de leur mission était l'éducation et sensibilisation

“Les CPIE se positionnent comme des artisans du changement environnemental, en tant qu'accompagnateur et co-constructeurs de solutions territoriales avec les personnes”

des jeunes. C'était un enjeu majeur dans les années 70 de prise de conscience de la question environnementale. Ce besoin est toujours là, mais devant le enjeux auxquels aucun acteur n'est en capacité de répondre seul, la mise en capacité des citoyens face aux problématiques environnementales est un des objectifs centraux des CPIE auquel s'ajoute celui de faciliter la co-construction entre acteurs de solutions en réponse aux problématiques territoriales.

Quel rôle les CPIE ont-ils à jouer dans les années à venir ? A quels enjeux devront-ils répondre ?

On se rend compte que les lois et les normes sont nécessaires mais pas suffisantes pour entraîner des transformations significatives dans les territoires et les comportements collectifs et individuels. Les territoires ont d'ailleurs chacun leurs spécificités et l'on voit bien aujourd'hui les limites de l'application d'une norme uniforme. L'enjeu est de créer des solutions pour adapter les dispositifs et les règles aux territoires. Par exemple, à travers la loi EGALIM, différents objectifs sont fixés, notamment en matière de pourcentage de bio dans les restaurations collectives. Mais si l'on veut atteindre ces objectifs il est nécessaire de mettre en place une réflexion avec les territoires et leurs acteurs. Cette réflexion peut, bien-évidemment, venir nourrir les politiques publiques, dans les actions à généraliser au niveau national pour atteindre les objectifs fixés par la loi.

Pour l'UNCPIE, qu'est-ce qu'un Pays / Pôle territorial ? Quel regard des CPIE sur cette structuration territoriale ?

Les Pays sont le fruit de la volonté d'une prise en compte de la réalité territoriale dans sa globalité. Ils permettent de penser le territoire en associant leurs acteurs et leurs citoyens. Pour les CPIE, les Pays / Pôles territoriaux sont des partenaires de proximité importants. Le partenariat entre l'ANPP et l'UNCPIE, a pour objectif d'aider les deux types de structures à croiser leurs enjeux et leurs projets.

Quelle est votre perception des coopérations initiées entre l'ANPP et l'UNCPIE ? Quelles perspectives ?

Dans les territoires la perspective majeure, est le développement des partenariats entre les Pays / Pôles territoriaux et les CPIE. Au niveau national, l'enjeu pour les deux fédérations, est de renforcer leurs liens, notamment par plus d'échanges sur nos thématiques respectives. Par exemple, l'ANPP fait partie du jury de l'appel à projet qu'a lancé l'Union nationale dans son réseau visant l'accompagnement de restaurations collectives dans la transformation de leurs pratiques vers une alimentation durable. L'ANPP et l'UNCPIE peuvent aussi réaliser des contributions croisées sur des sujets communs, afin de peser de façon plus importante dans la décision publique.

Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques publiques à destination des territoires, notamment ruraux ?

En ce moment, nous sommes dans un contexte difficile. La fracture entre l'urbain doté en capacité et les territoires les moins favorisés avec de fortes problématiques économiques et sociales, est exacerbée. Il n'est plus possible aujourd'hui de passer à côté de la complexité et la subtilité des spécificités des territoires. Le territoire doit être pensé à travers son usage, autour des bassins de vie, et c'est là que l'enjeu de la participation citoyenne prend tout son sens. La réponse aux problématiques se trouve dans les territoires.

"Le territoire doit être pensé à travers son usage, autour des bassins de vie, et c'est là que l'enjeu de la participation citoyenne prend tout son sens"

Propos recueillis par Lisa Labarrière
Chargée de mission ANPP
bgiraud@uncpie.org



Sécurité numérique des territoires : contrainte ou opportunité ? (1/2)

Bien évidemment, nous ne le répéterons jamais assez, la sécurité numérique est une nécessité pour le bon fonctionnement des territoires, la sécurité et la confiance que ses habitants, ses entreprises et associations leur accorderont. Les efforts à fournir en matière de sécurité numérique sont incontournables, c'est une certitude. Certains l'ont malheureusement appris à leurs dépens, suite à un incident, d'autres sous l'impulsion de la réglementation.

Contrainte ou opportunité ?

La première approche de la sécurité numérique soulève généralement la question des obligations : que faut-il faire pour être conforme à la réglementation ? Le volet opportunité n'est malheureusement que très rarement évoqué.

Saisissons cette chance formidable de (re)valoriser et (re)dynamiser les territoires au travers, entre autre, du numérique et de ses nombreux services.

Un des facteurs de succès pour cela réside dans l'acceptation, par les habitants des territoires, des nouveaux usages que confère le numérique. La sécurité numérique contribue fortement à cette acceptation puisqu'elle est une condition indispensable pour construire la confiance, élément fondamental de tout développement numérique, toute transformation numérique, que tous, nous vivons quotidiennement.

Mais la sécurité numérique souffre d'un manque cruel de ressources. Peu de formations préparent à ces nouveaux usages et à ces nouveaux métiers, absolument essentiels au développement d'un numérique de confiance. Toutes les études consacrées à ce sujet annoncent des chiffres vertigineux quant au besoin de "main d'œuvre" et de "matière grise" dans le domaine de la sécurité numérique et plus largement celui du numérique.

Cette situation de pénurie et de marché en tension est une véritable opportunité de développer des formations portant sur la sécurité numérique et plus largement sur la confiance numérique, procurant ainsi un véritable facteur d'attractivité pour les entreprises et les étudiants d'un territoire.

Première opportunité : un investissement pour l'avenir qui adresse les problématiques fortes des compétences.

Les formations peuvent se présenter sous différents formats : longues ou courtes, initiales ou continues, diplômantes ou non, etc. Elles peuvent s'ouvrir à de multiples profils tels que des étudiants ou des employés. Mais les besoins de formation, d'information ou de sensibilisation comme cela est parfois évoqué, concernent tous les habitants d'un territoire sans exception. Tous utilisent volontairement ou non le numérique, ne serait-ce que pour les démarches administratives aujourd'hui dématérialisées.

De ce fait, il serait nécessaire d'impliquer les habitants, les entreprises et organisations, dans les réflexions sur la transformation numérique et les besoins en "formation", pour qu'ils deviennent acteurs et non plus de simples utilisateurs. Aider ces acteurs à opérer leur propre transformation numérique au travers de conseils, de séances d'informations et de kit sur la sécurité numérique profitera à tous et renforcera l'acceptation de cette transformation sans précédent qu'est le numérique.

Suite au prochain numéro ...

Le Pays Charolais-Brionnais, un potentiel de destination touristique



Comment une structure Pays ou Pôle territorial peut-elle participer activement à la mise en valeur de ses atouts touristiques ? C'est la question à laquelle le Pays Charolais-Brionnais a tenté de répondre à travers sa stratégie touristique tournée vers son patrimoine exceptionnel.

Le PETER du Charolais-Brionnais fédère 5 communautés de communes (129 communes) et correspond à un bassin de vie et d'emploi de 90 000 habitants. Ce territoire, situé à 1h30 de Lyon et 2h de Paris en TGV, bénéficie de nombreux atouts pour en faire une destination touristique : deux communes touristiques (Bourbon-Lancy et Paray-le-Monial, 2e site de pèlerinage en France), trois voies vertes, la Loire sauvage et trois canaux, 200 chemins labellisés «Balades Vertes», un casino, une station thermale, 250 châteaux, 100 édifices romans, un parc d'attraction nature, un village labellisé Plus Beaux Villages de France, une station verte, un patrimoine industriel important, etc.

structurants, structuration du circuit les "chemins du Roman", etc. Outre l'accompagnement des investissements, le Pays porte directement ou accompagne financièrement des stratégies liées à l'itinérance touristique : projet interrégional Loire itinérance, préfiguration en cours d'une nouvelle voie d'itinérance douce intégrant la production d'énergie renouvelable (projet DIVA : déplacements Innovants en Val d'Arroux, qui relierait le Morvan à la Loire), projet de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO du paysage culturel du berceau de la Charolaise, etc.

Il est en outre traversé par de grandes itinérances nationales ou européennes : le Grand Tour du Massif Central, l'Eurovélo 6, la Route de d'Artagnan, etc. C'est également le berceau d'une race mondialement connue, la charolaise, dont l'élevage a donné naissance à un bocage dont la qualité de préservation est exceptionnelle, et à l'origine d'une candidature portée par le PETER au patrimoine mondial de l'UNESCO (Bien inscrit sur la liste indicative des Biens proposés à l'UNESCO par la France depuis avril 2018).

L'action du PETER en matière de tourisme : anticiper et aménager, mobiliser et fédérer, promouvoir
Anticiper et aménager...

Depuis la création du Pays en 2004, les élus ont fait du développement touristique une priorité. Ceci s'est traduit tout d'abord par la mobilisation de financements des contrats de territoire ou du programme LEADER pour accompagner les infrastructures touristiques : maillage de circuits labellisés "Balades vertes" sur tout le périmètre du pays, schéma de développement et maillage d'aires de camping car, aménagements de sites touristiques



je dis...
oui!

à l'inscription du
paysage culturel de l'élevage charolais
au patrimoine mondial de l'UNESCO

Conventionné avec le ministère de la culture et de la communication pour la mise en œuvre du label Pays d'Art et d'Histoire depuis 2006, le Pays porte de nombreuses actions de valorisation du patrimoine qui sont intégrées à la stratégie touristique globale.

Mobiliser et fédérer

"C'est en étant tous unis que l'on est plus fort pour défendre les couleurs de notre territoire !" C'est

sur la base de ce constat que le Pays Charolais-Brionnais et les acteurs touristiques du territoire ont construit un partenariat fort depuis 2008 avec pour objectif d'accroître la durée du séjour touristique et de positionner le Charolais-Brionnais comme une destination touristique d'envergure. Ceci se traduit concrètement par plusieurs actions, dont voici quelques exemples :

- L'animation du réseau des offices de tourisme : visites de terrain "EducoTours", programme d'action commun, formations, etc. Résultat : chaque OT est incollable sur l'ensemble de l'offre touristique du pays et joue collectif

- les Rencontres du tourisme en Pays Charolais Brionnais : Fin 2015, le Pays a lancé des rencontres du tourisme. A destination des prestataires, ces rencontres thématiques (entre une et deux par an) leur permettent de compléter et valoriser leur offre. Les thèmes sont variés : "C'est décidé, je fais parler de moi !", "C'est décidé, je mets mes clients à la randonnée et au vélo !", "C'est décidé ! J'épate mes clients sur l'histoire locale !", "C'est décidé, je veux être dans le Routard !", ... Chaque rencontre, organisée avec des experts et des témoignages d'acteurs locaux, est un succès (entre 100 et 150 participants à chaque session, sur un potentiel de 750 prestataires conviés)

- La formation et la professionnalisation des acteurs : depuis 2018, en cohérence avec la GPECT portée par le PETR , le Pays organise des formations délocalisées du CRT pour les professionnels du tourisme : web référencement, e-réputation, etc... des sujets qui n'ont plus de secret pour eux. Le pays a également accompagné la mise en place d'une formation qualifiante d'agent d'accueil touristique portée par le GRETA et un lycée privé

- La constitution d'un réseau d'ambassadeurs du Pays : Dans le cadre de sa candidature UNESCO, le Charolais-Brionnais a organisé quinze «défis» créatifs à destination de la population, afin de rassembler tous les habitants autour de ce projet. Il s'agissait pour les participants de réaliser une création sur le thème du bocage et de la race charolaise dans l'une des techniques suivantes : tricot, peinture, photo, musique, etc. Cette opération a connu un véritable succès : plus de 600 participants dans plus de 20 pays. L'un de ces défis a donné lieu à l'édition d'un timbre, réédité en 2014 (tirage total à 120 000 exemplaires, projet de réédition en 2019), qui véhicule l'image du territoire à travers le monde

- L'édition d'un Jeu Bordier du pays : sorti en octobre 2018 à 2000 exemplaires, le succès de ce jeu a été bien au-delà des attentes puisqu'il était en rupture au 15 décembre. Dommage pour ceux qui attendaient le dernier moment pour faire leurs emplettes de Noël... Retirage prévu en 2019 car la liste de précommandes est longue...

Promouvoir

Autour d'une démarche marketing territorial lancée en 2010, le PETR est allé bien au-delà d'une marque de territoire :

- Déclinaison de sites internet : un site économique, un site sur l'installation des nouveaux arrivants, un site institutionnel, et un site touristique dont l'alimentation est générée par la plateforme régionale Décibel Data (www.tourismecharolaisbrionnais.fr)

- Une photothèque complète du territoire réalisée par des photographes professionnels

- Une animation sur Facebook, une newsletter "Quoi faire ce week-end ?" (1600 abonnés) ...

- Une présence dans des salons touristiques : Le Pays et les huit Offices de Tourisme participent ensemble, sous la bannière "Charolais-Brionnais", aux salons touristiques lyonnais (cible prioritaire), faisant la promotion de la destination Charolais-Brionnais. Des animations décalées et ludiques sont à cette occasion très remarquées par les visiteurs

- Des éditions de brochures communes : le Pays a développé une large gamme de brochures touristiques avec l'appui des Offices de Tourisme. Déclinée selon le profil des publics et dans plusieurs langues, cette documentation apporte lisibilité sur les atouts touristiques du Charolais-Brionnais, et donne les informations nécessaires au séjour et à l'itinérance

- L'édition d'un Guide du Routard du Charolais-Brionnais : le Pays a été lauréat de l'appel à projet ANPP/Hachette tourisme et a édité son guide en 2017



- Accueil presse : la Pays organise des accueils presse en partenariat avec l'ADT et le CRT

Tania Rizet, Directrice
tania.rizet@charolais-brionnais.fr

Un PETR peut-il lever le versement transport ?

Pour le versement transport, les dispositions des articles L. 2333-64 et suivants du CGCT ne mentionnent pas les PETR au rang des autorités pouvant lever le VT. En revanche, les syndicats mixtes sont, quant à eux, expressément visés, ce qui inclut donc les PETR dès lors qu'ils sont soumis au régime juridique des SM fermés.

Par ailleurs, l'article L. 5722-7-1 vise expressément, au rang des syndicats mixtes pouvant instituer le Versement Transport, les "...Les syndicats mixtes composés exclusivement ou conjointement de communes, de départements ou d'établissements publics de coopération intercommunale peuvent également instituer, dans les conditions prévues à l'article L. 2333-64, le versement destiné au financement des transports, lorsqu'ils sont compétents pour l'organisation de la mobilité...". Certes, cet article L. 5722-7-1 est inséré dans le régime juridique des syndicats mixtes "ouverts" (ce qui ne s'applique donc pas au PETR...), mais la définition des syndicats mixtes pouvant lever le VT au vu de cet article inclut bien les syndicats mixtes fermés composés exclusivement d'EPCI comme c'est le cas des PETR...

Ainsi, même si les dispositions législatives pourraient être plus claires, un PETR, soumis au régime juridique des syndicats mixtes "fermés" et compétent en matière de transports urbains peut lever le Versement Transport.

Mises à disposition de services & PETR : à titre gratuit ou pas ?

Deux cas de figure doivent en réalité être distingués, c'est en tout cas ce qui ressort d'une réponse n° 01544 du Ministre de l'Intérieur, publiée au JO Sénat QR du 4 octobre 2018, p. 5030.

Le premier cas de figure vise les mises à dispositions de services consenties par le PETR au profit de ses membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services (art. L.5211-4-1 III CGCT). Dans ce cas, une disposition réglementaire (Art. D. 5211-16 CGCT) prévoit expressément les modalités selon lesquelles les frais de fonctionnement des services mis à disposition donnent lieu à un remboursement par la commune ou l'EPCI bénéficiaire, et, dès lors, la mise à disposition de services "...doit faire l'objet d'un remboursement par les membres du syndicat mixte qui en bénéficient...".

Le deuxième cas de figure vise les mises à dispositions individuelles d'agents, sur le fondement de l'article 61-1 de la loi du 26 janvier 1984, pour lesquelles, selon ce même article, il peut être dérogé à la règle du remboursement lorsque la mise à disposition intervient "...entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché..."; mais, selon la réponse, pour les agents susceptibles d'être mis à disposition à titre individuel entre un syndicat mixte fermé (PETR) et ses EPCI membres, il n'existe aucune disposition prévoyant de déroger à la règle de remboursement prévue au II de l'article 61-1 de la loi du 26 janvier 1984.

En revanche, troisième cas de figure, pour les mises à dispositions de services effectuées par les EPCI FP membres du PETR, au profit de ce dernier, mais pour l'exercice des missions qui sont déléguées au PETR pour la mise en œuvre du projet de territoire, (Art. L. 5741-2 II §2 CGCT), le texte ne prévoit aucune précision sur les modalités de remboursement, et, dès lors, une telle mise à disposition peut, quant à elle, être effectuée à titre gratuit.

Portrait des Territoires de projet en 2019

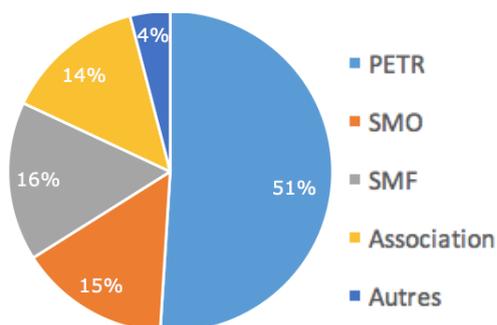
L'ANPP a souhaité vous présenter les résultats de son enquête annuelle 2019. Menée auprès de l'ensemble des Pays et Pôles territoriaux, cette enquête vise à dresser un portrait des territoires de projet en les interrogeant à la fois sur leur organisation interne, leur structure juridique et leurs perspectives d'avenir. Cela a aussi été l'occasion de bénéficier des retours d'expériences liés aux différents projets engagés sur les territoires.

267 Territoires de Projet
72% du territoire métropolitain
45% de la population

En moyenne, un Territoire de projet c'est...



Des structures juridiques différentes



82.000 habitants
Médiane : 75.000

Des EPCI et des communes

Les regroupements intercommunaux opérés en 2017 ont conduit à un agrandissement des périmètres intercommunaux, ayant de fait un impact sur le nombre d'EPCI par territoire.

4 EPCI en moyenne (médiane à 4)

En 2019, l'écart du nombre de commune par territoire de projet reste important avec des Pays à 17 communes et d'autres à plus de 300.

81 communes en moyenne (médiane 77)

De l'ingénierie au service du territoire



6.5 ETP

En légère hausse depuis trois ans, avec pour raison principale la prise en charge par les territoires de la mission ADS (application du droit des sols).

Les écarts entre Pays restent ici aussi naturellement importants en fonction des dispositifs portés.

Focus sur les Conseils de développement

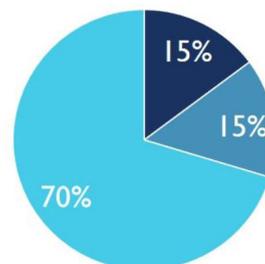
2015 marque la généralisation des Conseils de développement pour tous les EPCI de plus de 20.000 (article L5211-10-1 du CGCT). Nous vous présentons ici les derniers chiffres sur cette instance de participation citoyenne, qui réunit au sein d'un même espace de dialogue des représentants des acteurs du territoire.

Composition des conseils de développement



- 60 membres par Conseil *
- 40 % de membres « actifs » estimés *
- 38 % de femmes *
- 16 % de moins de 40 ans *

Les méthodes de travail



*En moyenne

■ Autosaisine ■ Sollicitation ■ Les deux

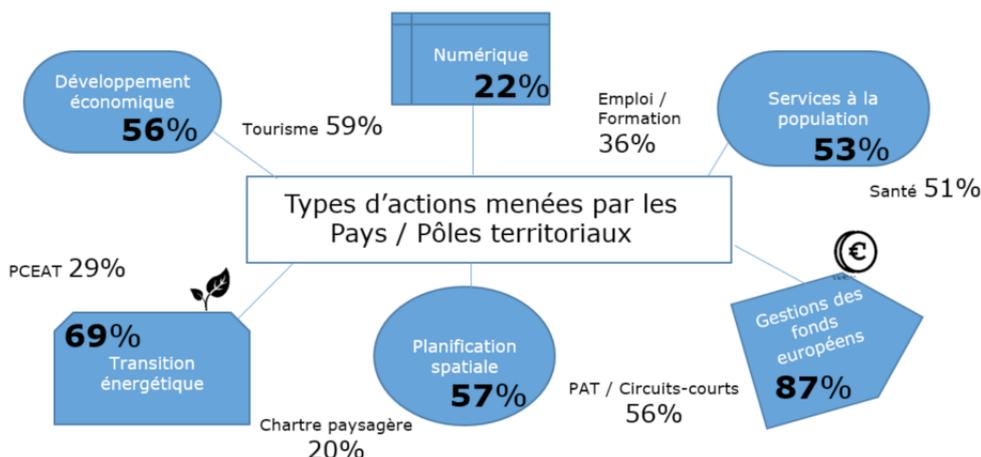
Sujets prioritaires

Contractualisation
SCoT
Contrat de ruralité
TEPCV

Guide du routard
Projet de territoire
LEADER

Missions des Pays

Pays et Pôles territoriaux portent des actions plurielles, émanant directement des besoins repérés à l'échelle locale. Leur périmètre « supra-intercommunal » favorise également le portage de différents outils, illustrant ainsi toute leur plus-value en termes de coopération.



LEADER

Pour la génération 2014-2020, 70% des GAL continuent d'être portés par des Pays/Pôles territoriaux. Confirmant ainsi la qualité du portage des fonds européens par les territoires de projet.

L'ANPP accompagne, comme pour la période 2007-2013, la mise en œuvre du programme et informe ses adhérents sur la programmation en cours et celle à venir via son site internet et le "Club Europe".

Mission de représentation



Elle facilite les échanges d'information avec le CGET, les Ministères, Agences et Institutions concernées, les Conseils régionaux et Conseils départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projets et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et auprès des Parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat).

Mission d'accompagnement

Soutien technique



L'Association organise des réunions d'information à destination des territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des notes d'analyse, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires, des notes méthodologiques.

Mission de fédération

Echanges d'expériences



L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontres, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

Trois temps forts pour porter la voix des Territoires de projets

EGPP : Etats Généraux des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

CNPP : Conférence Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

RTPP : Rencontres Techniques des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays



75 % de territoires adhérents



150 territoires rencontrés par an

Pour adhérer à l'ANPP >>>

Nos partenaires

Partenaires institutionnels



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



Partenaires locaux

